Communiqué de presse

Le SMIC revalorisé de 2% au 1er novembre : insuffisant et les autres salaires, c'est pour quand ?

Il y a 3 possibilités d'augmenter le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (Smic) :
Lorsque l'inflation dépasse les 2%, le Code du travail oblige une revalorisation automatique (vue la très forte inflation, cela est arrivé à plusieurs reprises depuis 2021).
Au 1er janvier de chaque année, avec une revalorisation obligatoire au moins équivalente à l'inflation,
À n'importe quel moment, par décret du gouvernement, appelé « coup de pouce » (c'est ce qu'a fait mine d'utiliser le Premier ministre qui a, en fait, anticipé de 2 mois la hausse obligatoire du 1er janvier).

Comme annoncé le 1er octobre par le Premier ministre, lors de son discours de politique générale, jour de grève et de mobilisation de la CGT, le SMIC est à 1 801,80 euros brut par mois, pour un temps plein, soit : 1 426,30 euros net. Très insuffisant pour vivre ! En 2023, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) indiquait qu'il faudrait un minimum de 1634 euros mensuels nets pour vivre décemment, soit plus de 2000 euros bruts. C'est justement ce que revendique la CGT : porter le Smic à 2000 euros brut.
Alors que l'économie française est la 2ème d'Europe, notre Smic est seulement le 6ème au niveau européen ! Avec l'austérité que l'on nous impose, la France devient un pays de moins-disant social, de « low cost », qui se désindustrialise.

Le groupe d'expert « de la non-augmentation » du Smic, qui n'a jamais fait de proposition d'augmentation du salaire minimum, doit sortir de son autonomie pour être intégré dans le Haut conseil aux rémunérations où siègent les organisations syndicales et les patronales.

Si le Smic est régulièrement attaqué par les directions d'entreprise c'est parce qu'il est l'un des rares et derniers outils de protection car il est indexé sur les prix. Pour que les salarié·es puissent vivre de leur travail, stopper la « smicardisation » et le tassement des salaires, il faut que tous les niveaux de salaires, du public et du privé, soient également indexés sur les prix.
Dans les branches professionnelles, des millions de salarié·es verront au moins un de leur minima à un niveau inférieur au Smic.

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2024 servicepresse.cgt.fr

Nous exigeons du gouvernement qu'il oblige les organisations patronales à se mettre en conformité pour qu'il n'y ait plus de grilles en-dessous du salaire minimum et que des négociations collectives s'ouvrent partout pour que tous les niveaux et coefficients soient réhaussés d'au moins 2%. L'État doit montrer l'exemple en réhaussant immédiatement le point d'indice !

En France, plus de 50 % du PIB dépend de la consommation : augmenter immédiatement les salaires et les pensions de retraite constitue un levier essentiel pour relancer l'économie !

Montreuil, le 31 octobre 2024

Relations presse confédérales / 01 55 82 82 64 / **presse@cgt.fr**
© 2023 servicepresse.cgt.fr